Prospectus simplifié

Octobre 2010

HSBC Global Investment Funds

Global Emerging Markets Bond

HSBC

Global Asset Management

Global Emerging Markets Bond

Informations importantes

Le présent prospectus simplifié est un condensé des informations essentielles relatives au Compartiment. Si vous désirez obtenir un complément d'informations avant de prendre une quelconque décision d'investissement, veuillez consulter le prospectus complet (le « Prospectus complet ») le plus récent. Les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent document sont réputés avoir la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus complet. Pour un état du portefeuille-titres du Compartiment, veuillez vous reporter au rapport financier le plus récent.

HSBC Global Investment Funds – Global Emerging Markets Bond (ci-après le « Compartiment ») est un compartiment de HSBC Global Investment Funds (ci-après la « Société »). La Société est une société d'investissement à compartiments multiples de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme le 21 novembre 1986.

La Société est créée pour une durée indéterminée en tant qu'OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières) conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « Loi de 2002 »).

Les droits et obligations des investisseurs, ainsi que les aspects légaux de leur relation avec la Société sont exposés dans le Prospectus complet. Le Prospectus complet et les rapports périodiques peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société.

Dans quels instruments le Compartiment peut-il investir ?

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise un rendement total principalement en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe (obligations, etc.) et autres titres apparentés de catégorie « Investment Grade » et « Non-Investment Grade » qui sont soit émis par des sociétés ayant leur siège dans un Marché émergent du monde entier et libellés principalement en dollars US, soit émis ou garantis par des gouvernements, des agences gouvernementales ou des organismes supranationaux établis dans des Marchés émergents.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés tels que des futures, des contrats à terme (y compris des *non-deliverable forwards*), des swaps, des options et des *credit default swaps,* ainsi que dans d'autres produits structurés. Le Compartiment entend employer ces instruments financiers dérivés dans le but notamment d'améliorer sa performance, mais également à des fins de couverture, pour tirer parti d'une fiscalité particulièrement avantageuse et chaque fois que le Conseiller en investissement estimera que le fait d'investir dans de tels instruments sert les objectifs de placement du Compartiment.

L'exposition globale aux instruments financiers dérivés n'excédera pas la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment. L'exposition globale aux instruments financiers dérivés sera calculée selon la méthode de la VaR (valeur à risque).

Date de lancement

24 juillet 1998

Devise de référence

Dollar US

A qui le Compartiment s'adresse-t-il ?

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment (qui appartient à la catégorie « Core Plus ») s'adresse aux investisseurs qui envisagent un placement sur le moyen ou le long terme. Le Compartiment peut investir une proportion importante de ses actifs dans des actions, des titres assimilés à des actions ou des obligations de notation inférieure à « Investment Grade » sur des marchés pouvant afficher un niveau de volatilité relativement élevé. Il est dès lors complémentaire aux compartiments « Core ».

Afin de déterminer si le Compartiment convient à votre profil d'investisseur, nous vous invitons à consulter votre bureau de représentation, votre courtier, banquier, comptable ou tout autre conseiller financier ou juridique de votre choix.

Quels sont les risques liés à un investissement dans le Compartiment ?

Profil de risque

L'investissement dans le Compartiment comporte certains risques, y compris, entre autres, ceux repris ci-dessous. Les investisseurs potentiels sont priés de lire le Prospectus complet dans son intégralité de manière à se faire une idée claire et précise du Compartiment avant de procéder à un quelconque placement. Aucune garantie ne peut être apportée quant à la réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment et la performance obtenue par le passé ne préjuge en rien des résultats futurs.

- **Risque de taux**

Les actifs du Compartiment sont exposés en tout ou partie aux marchés obligataires. La valeur desdits actifs peut évoluer à la hausse comme à la baisse et est fortement influencée par les fluctuations de taux.

- **Risque de crédit**

Les actifs du Compartiment sont exposés en tout ou partie au risque de crédit. La valeur desdits actifs peut évoluer à la hausse comme à la baisse et est fortement influencée par les variations de la note de crédit de l'émetteur sous-jacent d'un titre.

- **Risque de change**

Les actifs du Compartiment sont exposés en tout ou partie au risque de change. Les titres sous-jacents peuvent être libellés dans des devises autres que la devise de transaction. La valeur de ces titres peut évoluer à la hausse comme à la baisse dans le sillage des taux de change concernés.

- **Risque associé aux produits dérivés**

Le prix d'un instrument financier dérivé (IFD) peut s'avérer extrêmement volatil. En effet, toute variation de prix, aussi infime soit-elle, affectant le sous-jacent d'un IFD peut engendrer des fluctuations importantes du cours de l'IFD en question. L'investissement en IFD peut dès lors entraîner des pertes supérieures au montant investi.

- **Dette « non-investment grade »**

Le risque de crédit est plus élevé pour les instruments à revenu fixe de catégorie inférieure à « investment grade » ou de qualité similaire. Le risque de défaut peut être plus élevé et le marché pour ces valeurs peut être moins actif, ce qui rend plus difficile la vente de ces titres à un prix raisonnable et leur évaluation. En cas de défaillance d'un émetteur, un Compartiment peut encourir des frais supplémentaires en tentant de récupérer une partie des pertes qu'il a subies dans le cadre d'une procédure de faillite ou autre.

- **Marchés émergents**

Etant donné les risques spécifiques aux Marchés émergents, les Compartiments investissant dans ces régions doivent être considérés comme spéculatifs. Il est conseillé aux investisseurs dans le Compartiment d'évaluer avec le plus grand soin les risques liés à l'investissement sur les Marchés émergents. Les économies des Marchés émergents sont généralement fortement dépendantes du commerce international et, de ce fait, ont été et continueront probablement d'être affectées par les barrières commerciales, le contrôle des changes, les ajustements des valeurs relatives en devises et les autres mesures protectionnistes imposées ou négociées par les pays avec lesquels elles traitent. De même, ces économies sont généralement très sensibles aux conditions économiques observées chez leurs partenaires commerciaux.

Les frais de courtage, de dépositaire et autres coûts relatifs à l'investissement sont généralement plus élevés sur les Marchés émergents que dans les pays plus développés. L'absence de structures dépositaires adéquates dans certains pays peut constituer une barrière à l'investissement sur ces marchés ou, du moins, en augmenter considérablement le risque dépositaire même si la Banque dépositaire s'engage à le contrôler au maximum en travaillant avec des banques correspondantes internationales de renom et disposant d'une solide assise financière. De plus, les méthodes de paiement et de compensation utilisées sur ces marchés sont différentes de la norme. Il est arrivé par le passé que le rythme des paiements ne puisse répondre aux volumes de transactions sur certains marchés, rendant par là même les opérations très difficiles. L'impossibilité pour le Compartiment d'acheter les titres escomptés suite à des problèmes de paiement peut le conduire à ne pas pouvoir profiter de certaines opportunités d'investissement intéressantes. L'impossibilité de vendre un titre suite à des problèmes de paiement peut entraîner soit une perte pour le Compartiment si la valeur du titre en question vient à se détériorer, soit, dans le cas où le titre fait l'objet d'un contrat de vente à terme, une dette vis-à-vis de l'acheteur.

Il existe également un risque que des événements imprévus surviennent sur un ou plusieurs marchés émergents et rendent impossibles ou, à tout le moins, très difficiles le négoce de titres en portefeuille et leur évaluation.

Les investisseurs doivent également être conscients que certains changements dans le paysage politique des Marchés émergents peuvent se traduire par une modification radicale de la fiscalité appliquée aux investisseurs étrangers. De tels changements peuvent avoir un impact sur la législation et son interprétation, sur l'octroi d'avantages fiscaux aux investisseurs étrangers et sur les traités internationaux en matière de fiscalité. Ces changements peuvent en outre avoir des effets à caractère rétroactif et, le cas échéant, un impact négatif sur le rendement offert par le Compartiment concerné.

Veuillez vous reporter au Prospectus complet pour plus de détails.

Informations relatives aux Classes d'Actions

Les Classes d'Actions suivantes pourront être émises :

Classe A	Les Actions de cette Classe sont accessibles à tout type d'investisseur.
Classe E	Les Actions de cette Classe sont commercialisées dans certains pays par des distributeurs spécifiques sélectionnés par le Distributeur principal, sous réserve d'avoir reçu l'approbation des autorités de tutelle compétentes. Les Actions de Classe E seront sujettes à une commission de gestion annuelle équivalente à celle des Actions de Classe A, majorée d'une prime annuelle représentant 0,3% à 0,5% de la valeur nette d'inventaire des Actions de Classe E destinée aux distributeurs dans certains pays.
Classe I	Les Actions de cette Classe sont commercialisées par des distributeurs spécifiques sélectionnés par le Distributeur principal.
Classe J*	Les Actions de cette Classe sont destinées exclusivement aux fonds de fonds gérés par le Groupe HSBC.
Classe P	Les Actions de cette Classe sont commercialisées dans certaines juridictions ou par certains distributeurs sélectionnés par le Distributeur principal.
Classe W	Les Actions de cette Classe sont commercialisées par des distributeurs spécifiques qui font partie du Groupe HSBC, en tant que membre ou entité affiliée, et sont sélectionnés par le Distributeur principal, étant entendu que les investisseurs doivent bénéficier du statut d'investisseur institutionnel au sens de l'article 129 de la Loi de 2002. Les Actions de Classe W seront exemptes de frais opérationnels et administratifs. L'ensemble des frais et charges alloués à cette Classe seront directement supportés par les membres ou entités affiliées du Groupe HSBC.
Classe X	Les Actions de cette Classe seront commercialisées par des distributeurs spécifiques sélectionnés par le Distributeur principal, étant entendu que les investisseurs doivent disposer du statut d'investisseur institutionnel au sens de l'article 129 de la Loi de 2002 et appartenir à l'une des catégories suivantes : sociétés ou fonds de pension d'entreprises, compagnies d'assurance, organismes de charité enregistrés ou fonds ayant délégué à une entité du Groupe HSBC les fonctions de gestion ou de conseil, ainsi que tous les autres investisseurs institutionnels, tels qu'approuvés par le conseil d'administration.
Classe Z	Les Actions de cette Classe sont destinées aux investisseurs sous mandat de gestion discrétionnaire auprès d'une entité du Groupe HSBC, ainsi qu'aux investisseurs qui souscrivent via des distributeurs sélectionnés par le Distributeur principal, pour autant que lesdits investisseurs bénéficient du statut d'investisseur institutionnel au sens de l'article 129 de la Loi de 2002.
Classe ZM**	Les Actions de Classe ZM sont destinées aux investisseurs sous mandat de gestion discrétionnaire auprès d'une entité du Groupe HSBC, ainsi qu'aux investisseurs qui souscrivent via des distributeurs sélectionnés par le Distributeur principal, pour autant que lesdits investisseurs bénéficient du statut d'investisseur institutionnel au sens de l'article 129 de la Loi de 2002.

* Les différents types de Classe J au sein d'un même compartiment seront numérotés 1, 2, 3… de façon à apparaître sous la forme J1, J2, J3… (veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du Prospectus complet pour plus de détails).

** Les frais et commissions applicables à la Classe ZM d'un compartiment donné sont strictement identiques à ceux qui s'appliquent à la Classe Z du Compartiment concerné.

Pour chaque Classe d'Actions d'un compartiment, différentes Classes couvertes en devises peuvent être émises (leur nom sera suivi de la lettre « H » et de la devise dans laquelle la Devise de référence est couverte, par exemple « HEUR » ou « HGBP »). Pour toute Classe couverte lancée après le 1er décembre 2008, l'Agent administratif est en droit de percevoir une commission au titre de l'exécution de la politique de couverture du risque de change, laquelle sera supportée par la Classe couverte concernée. Cette commission vient s'ajouter aux frais opérationnels et administratifs détaillés à la section 2.8 (4) du Prospectus complet.

Affectation des résultats

La Société émet des Actions de distribution et de capitalisation au sein de différentes Classes :

- Les **Actions de capitalisation** ne paient pas de dividendes et sont reconnaissables à la lettre « C » qui suit le nom du compartiment et de la Classe.
- Les **Actions de distribution** sont reconnaissables à la lettre « D » qui suit le nom du compartiment et de la Classe. La politique de distribution des Actions de distribution peut être résumée comme suit :

L'assemblée des actionnaires de chaque Classe d'Actions de distribution au sein de chaque compartiment décidera, à la clôture de l'exercice financier, du montant des dividendes à déclarer. Le conseil d'administration de la Société peut décider du paiement de dividendes intérimaires pour certains compartiments.

Les dividendes seront annoncés dans la presse financière. Le paiement des dividendes sera effectué dans les six semaines qui suivent leur communication aux actionnaires des compartiments concernés à la date d'enregistrement desdits dividendes, tel qu'indiqué dans ladite résolution.

Frais et charges

A compter du 1er janvier 2011

Classe d'Actions	Commission de gestion (%)*	Frais opérationnels et administratifs (%)*	*Total Expense Ratio* (%) (frais de transaction inclus)*
Classe A	1,25	0,35	1,60
Classe E	1,55	0,35	1,90
Classe I	0,50	0,25	0,75
Classe J**	0,60	0,25	0,85
Classe P****	1,00	0,35	1,35
Classe W	-	-	-
Classe X	0,50	0,20***	0,70***
Classe Z	0,00	0,25	0,25
Classe ZM	0,00	0,25	0,25

* De la valeur nette d'inventaire

** La Société de gestion peut également percevoir une Commission de surperformance. Pour plus de détails concernant cette commission, veuillez consulter le Prospectus complet. Actuellement, la Société de gestion n'envisage pas de prélever une Commission de surperformance au titre des Actions de Classe J.

*** Pourcentage maximum. Le montant payé sera indiqué dans les rapports semestriels et annuels de la Société.

**** La Classe d'Actions P sera fermée aux nouvelles souscriptions à compter du 3 janvier 2011, sauf pour les actionnaires (nouveaux et existants) éligibles à l'attribution d'Actions de Classe P tels que décrits dans le Prospectus complet.

Jusqu'au 31 décembre 2010

Classe d'Actions	Commission de gestion (%)*	Frais opérationnels et administratifs (%)*	*Total Expense Ratio* (%) (frais de transaction inclus)*
Classe A	1,00	0,35	1,35
Classe E	1,30	0,35	1,65
Classe I	0,50	0,25	0,75
Classe J**	0,60	0,25	0,85
Classe P	-	-	-
Classe W	-	-	-
Classe X	0,60	0,20***	0,80***
Classe Z	0,00	0,25	0,25
Classe ZM	0,00	0,25	0,25

* De la valeur nette d'inventaire

** La Société de gestion peut également percevoir une Commission de surperformance. Pour plus de détails concernant cette commission, veuillez consulter le Prospectus complet. Actuellement, la Société de gestion n'envisage pas de prélever une Commission de surperformance au titre des Actions de Classe J.

*** Pourcentage maximum. Le montant payé sera indiqué dans les rapports semestriels et annuels de la Société.

Frais à charge des Actionnaires

Commission de souscription	Max. 5,54% de la valeur nette d'inventaire par Action corrigée de l'ajustement de prix, applicable à toutes les Classes d'Actions (le « Prix de souscription »).
Commission de conversion	Maximum 1,00% de la valeur des Actions faisant l'objet de la conversion, applicable à toutes les Classes d'Actions.
Commission de rachat	Aucune
Autres frais	Des frais s'élevant à 2,00% maximum de la valeur nette d'inventaire des Actions présentées au rachat ou à la conversion peuvent être prélevés lorsque le conseil d'administration estime qu'un investisseur est impliqué dans des pratiques de *market timing* ou d'*active trading* telles que détaillées dans le Prospectus complet.

Ajustement des prix

Si cela s'avère dans l'intérêt des actionnaires, lorsque les flux nets de capitaux au sein du Compartiment excèdent un seuil prédéfini déterminé en tant que de besoin par le conseil d'administration, la valeur nette d'inventaire par Action pourra être ajustée de 2% maximum afin d'atténuer les effets des coûts de transaction, tels que l'écart entre cours acheteur et cours vendeur, les frais de courtage et les taxes sur les transactions.

L'ajustement de la valeur nette d'inventaire par Action par rapport à une évaluation donnée sera réparti de façon égale entre les différentes Classes d'Actions du Compartiment.

Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les commissions et dépenses seront calculées, comme auparavant, sur la base de la valeur nette d'inventaire non ajustée.

Imposition des Actionnaires / de la Société

Les investisseurs potentiels devraient vérifier auprès de leurs conseillers financiers les conséquences résultant de l'acquisition, de la détention, du rachat, du transfert, de la vente ou de la conversion d'Actions au regard de la loi applicable dans les juridictions auxquelles ils sont soumis, y compris les implications fiscales et toute exigence en matière de contrôle des changes.

En vertu des lois et pratiques en vigueur, la Société n'est soumise à aucun impôt sur le revenu au Luxembourg. Conformément à la loi luxembourgeoise du 21 juin 2005 qui transpose la directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne adoptée par le Conseil le 3 juin 2003, une retenue à la source peut cependant être appliquée à compter du 1er juillet 2005. Veuillez vous reporter au Prospectus complet pour plus de détails. La Société doit s'acquitter au Luxembourg d'une taxe d'abonnement annuelle correspondant à 0,05% de sa valeur nette d'inventaire. Cette taxe est réduite à 0,01% de la VNI pour les Compartiments ou Classes d'Actions réservés aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi de 2002, ainsi que pour les compartiments monétaires. Cette taxe est calculée et payable trimestriellement.

Aucun droit de timbre ou autre impôt ne sont payables au Luxembourg du fait de l'émission d'Actions par la Société.

Publication des prix

Les prix des Actions sont disponibles dans les bureaux de la Société, du Distributeur principal et des représentants locaux dont les noms figurent dans le Prospectus complet. Le Prix de rachat est publié chaque Jour de transaction dans les devises applicables dans plusieurs journaux internationaux ainsi que sur les plateformes et sites Internet des fournisseurs de données.

Les prix sont calculés chaque Jour de transaction sur la base de la valeur nette d'inventaire de la Classe d'Actions concernée ou du Compartiment dans ses différentes devises. Le Prix de rachat est égal à la valeur nette d'inventaire par Action corrigée de l'ajustement de prix, tel que décrit ci-avant (le « Prix de rachat »).

Veuillez vous reporter au Prospectus complet pour plus de détails.

Souscriptions, rachats et conversions d'Actions

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion d'Actions d'un quelconque compartiment peuvent être envoyées à la Société, par le biais de l'Agent de registre et de transfert directement ou par le biais d'un distributeur spécifique, avant l'heure limite de réception des ordres un quelconque Jour de transaction (tel que défini ci-après) pour pouvoir être traitées ce même Jour de transaction.

Par Jour de transaction, il faut entendre tout jour où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg (« Jour ouvré ») (excepté durant une période de suspension du négoce des Actions) et qui correspond également à un jour où les places boursières et les marchés réglementés des pays où le Compartiment investit de manière substantielle fonctionnent normalement.

Les Jours ouvrés qui ne sont pas des Jours de transaction seront indiqués dans les rapports annuels et semestriels et pourront être obtenus au siège de la Société. Les jours qui ne sont pas des Jours de transaction seront indiqués dans les rapports annuels et semestriels et pourront être obtenus au siège de la Société.

Les investisseurs souscrivant pour la première fois doivent remplir un formulaire de souscription. Les demandes de souscription ultérieures ou de rachat peuvent être transmises par lettre, par fax ou, moyennant accord préalable, par téléphone (auquel cas une confirmation écrite est demandée).

Les ordres de souscription, de rachat ou de conversion doivent être envoyés à :
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : +(352) 26059553 – Fax : +(352) 24609500

Lieux de réception des ordres et heures limites :

- **Hong Kong :** 16h00 (heure de Hong Kong) chaque Jour ouvré à Hong Kong ;
- **Jersey :** 17h00 (heure de Jersey) tout Jour ouvré à Jersey qui précède le Jour de transaction ;
- **Pologne :** 10h00 (heure polonaise) tout Jour ouvré en Pologne ;
- **Reste du monde :** 10h00 (heure de Luxembourg) chaque Jour de transaction.

Le règlement des transactions, net de tous frais bancaires, peut être effectué par chèque, virement bancaire ou transfert électronique auprès de la ou des banques correspondantes en mentionnant le nom du souscripteur et le compartiment visé dans les quatre Jours ouvrés à dater de la demande, à moins que ce jour ne tombe un jour où les banques sont fermées sur la principale place financière pour la Devise de transaction de la Classe d'Actions visée, auquel cas le montant de la transaction/les produits de rachat devront être crédités le Jour ouvré suivant où les banques sont ouvertes sur la principale place financière pour la Devise de transaction de la Classe d'Actions visée.

Les Actions sont provisoirement allouées mais ne sont effectivement enregistrées qu'une fois le montant de la transaction crédité sur le compte de la Société ou à son ordre.

Les avis d'opéré et, pour les investisseurs n'ayant pas rempli de formulaire de souscription, les formulaires d'enregistrement, sont postés à l'adresse des investisseurs lors de l'attribution des Actions.

Veuillez vous reporter au Prospectus complet pour plus de détails.

Informations concernant la souscription et le rachat d'Actions

Classe d'Actions	Montant minimum de souscription initiale		Seuil de détention minimum	
Classe A	USD	5.000	USD	5.000
Classe E	USD	5.000	USD	5.000
Classe I	USD	1.000.000	USD	1.000.000
Classe J	USD	100.000	USD	100.000
Classe P	USD	50.000	USD	50.000
Classe W	USD	100.000	USD	100.000
Classe X	USD	10.000.000	USD	10.000.000
Classe Z	USD	1.000.000	USD	1.000.000
Classe ZM	USD	1.000.000	USD	1.000.000

Aucun montant minimum n'est fixé en ce qui concerne les souscriptions ultérieures. Sont applicables les montants mentionnés ainsi que leur équivalent dans d'autres devises principales. Certaines Classes d'Actions ne sont pas disponibles dans certaines juridictions. Toutefois, certains distributeurs peuvent imposer des montants minimums de souscription initiale ou ultérieure et des seuils de détention minimums différents. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès des distributeurs concernés.

Devises de transaction et Classes d'Actions disponibles

Les investisseurs peuvent souscrire des Actions et effectuer leurs paiements dans la Devise de référence du Compartiment ou dans l'une des Devises de transaction suivantes : euro, livre sterling, dollar de Hong Kong, dollar de Singapour et dollar US. Le dollar australien, le dollar canadien, le yen japonais, le zloty polonais et le franc suisse sont disponibles en tant que Devises de transaction au sein de certaines Classes ou auprès de distributeurs sélectionnés et/ou dans certains pays. La Société peut autoriser d'autres Devises de transaction sur demande.

En cas de règlement dans une devise autre que la Devise de référence ou une Devise de transaction, les opérations de change nécessaires sont effectuées par les distributeurs ou l'Agent de registre et de transfert pour le compte et aux frais du souscripteur aux taux de change en vigueur le Jour de transaction en question.

Les investisseurs souscrivant des Actions au sein d'une Classe couverte se devront de verser les montants correspondants dans la devise de ladite Classe, à moins que la Société de gestion n'accepte qu'il en soit autrement.

Classe d'Actions	Code ISIN	
Classe A	AC	LU0164943648
	AD	LU0099919721
	ADHEUR	LU0543014684
Classe E	EC	LU0164878646
	ED	LU0149732900
Classe I	IC	LU0164944026
	ID	LU0149732736
	IDHEUR	LU0431287282
Classe J	J1C	LU0310513717
	J1D	LU0310513808
Classe P	-	-
Classe W	-	-
Classe X	XC	LU0404503194
	XD	LU0404503277
Classe Z	ZC	LU0164900911
	ZD	LU0151269650
Classe ZM	-	-

Performance annuelle

Classe A

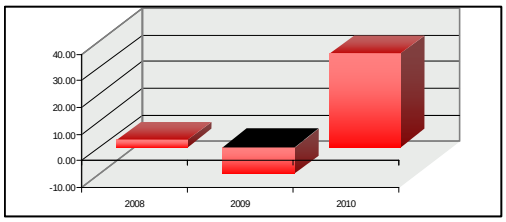

Date de calcul : 31 mars 2010
Devise : Devise de référence

La performance historique des autres Classes est comparable mais peut varier suivant le montant des commissions facturées ou en raison d'autres caractéristiques spécifiques telles que la politique de distribution applicable. La performance historique peut également varier en fonction de la devise de libellé ou de la politique de couverture d'une Classe spécifique.

La performance historique des autres Classes est disponible au siège de la Société de gestion.

Veuillez noter que la performance passée ne préjuge aucunement des résultats futurs. Le prix des Actions et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi.

Taux de rotation annualisé

Date de calcul : 31 mars 2010
-54,98%*

** Calculé conformément aux dispositions prévues par la Circulaire 03/122 de la CSSF datée du 19 décembre 2003.*

Informations complémentaires

Société de gestion
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Agent de registre et de transfert
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : +(352) 26059553 – Fax : +(352) 24609500

Agent domiciliataire
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Distributeur principal
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Banque dépositaire, Agent administratif et Agent payeur central
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

Conseiller en investissement
A compter du 1er janvier 2011 : HSBC Global Asset Management (USA) Inc.
452 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10018, Etats-Unis
Jusqu'au 31 décembre 2010 : Halbis Capital Management (USA) Inc.
452 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10018, Etats-Unis

Agent payeur à Hong Kong
The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited
HSBC Main Building, 1 Queen's Road Central, Hong Kong

Représentant et Agent payeur en Pologne
HSBC Bank Polska S.A.
Kraków Business Park 200, Ul. Krakowska 280, 32-080 Zabierzów, Pologne

Réviseurs d'entreprises
KPMG Audit S.àr.l., Réviseurs d'entreprises agréé
9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Conseillers juridiques
Elvinger Hoss & Prussen
2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Siège de la Société
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Autorité de tutelle
Commission de Surveillance du Secteur Financier
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Promoteur
Groupe HSBC

Contact

Société de gestion
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Tél. : (+352) 48 88 96 21
Fax : (+352) 48 88 96 31